

**Présents** : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Jacques BARUT, Bernadette BOCCON, Tom BORDIGONI, Lucie BRILLAT, Christian BIZET, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Eddy TRANCHAND, Thomas RAINER

**Excusé** : Jean-Luc KOHLER pouvoir à Damien BORNENS

**Date de convocation** : 06 JUILLET 2021

**Secrétaire de séance** : Stéphanie DUCRUET

**Ouverture de séance** : 19H38

**Clôture de séance** : 21H25

**L'ordre du jour proposé était le suivant :**

- Pass jeune
- Etude route de Volland
- Devis tracteur
- Convention RIS-NET entre la CCUR et la Commune
- Convention COVAGE raccordement fibre bâtiments communaux
- Décision modificative budget eau et principal
- Questions diverses

**Le Conseil adopte le compte-rendu du 14 juin 2021.**

**PASS JEUNE**

A l'initiative de la commission tissu social et afin de montrer l'intérêt que porte la commune aux jeunes habitants, Mme Le Maire propose de mettre en place un Pass jeune. En accord avec la Préfecture, les conditions d'octroi de cette aide sont à la convenance du Conseil.

Elle sera attribuée dans les conditions suivantes :

- Dans l'année des 16 ans et jusqu'au 18 ans (date anniversaire)
- Être domiciliée sur la Commune en résidence principale (justificatif de domicile)
- Avoir un RIB au nom de jeune
- Attribué une fois par personne pour un montant de 100 € (cent euros)
- Assister à une réunion de concertation en Mairie.

Le conseil vote : 13 pour / 1 contre / 1 abstention.

**ETUDE GEOTECHNIQUE ROUTE DE VOLLAND**

Etude géotechnique affaissement de la route de Volland :

3 entreprises ont été démarchées pour faire des devis pour l'étude de sol.

\* GEOLITHE : 5000 € HT (ne s'est pas déplacée pour voir le terrain) propose 4 sondages 55 ml de zone sismique et pose de 32 électrodes pour le contrôle des mouvements de terres

\* EQUATERRE : 7975 € HT (ne s'est pas déplacée pour voir le terrain) propose 3 sondages 30 ml sismique

\* HYDROGENIETECHNIQUE : 8756 € HT (est venue sur site) propose 8 sondages et 36 ml de zone sismique analyse des carottages en laboratoire.

L'ensemble des entreprises proposent un rapport G2 AVP et G5.

M. Eddy TRANCHAND rappelle que cette étude permettra de connaître l'état actuel du terrain. Les solutions proposées ne seront qu'à titre de conseil

Le conseil vote pour le devis de moins disant : 15 voix pour / voix contre

### DEVIS TRACTEUR

Suite à la panne du tracteur MASEY-FERGUSON l'entreprise PONCET l'a ouvert le tracteur pour vérifier son état général avant de procéder aux réparations.

Le devis est de 9 854.44 TTC pour l'ensemble des réparations.

Le Conseil vote à l'unanimité les réparations du tracteur

### CONVENTION RIS-NET

Une convention doit être signée entre le CCUR et la Commune concernant le logiciel RIS-NET (Cadastre)

La présente convention régit uniquement les aspects financiers. La CC Usse et Rhône, ainsi que la Commune, conserve son accès direct avec la RGD de Savoie Mont-Blanc pour tout ce qui concerne les données techniques liées à son abonnement, la résolution des problèmes, ainsi que sur le nombre de clés d'accès au logiciel

La RGD de Savoie Mont-Blanc, conformément à ses grilles tarifaires, a établi un devis pour l'abonnement annuel à compter du 1<sup>er</sup> de l'année. Ce devis est d'un montant total de 24 581,00 € TTC.

Le montant de ce devis concerne l'abonnement annuel de la CC Usse et Rhône et des Communes suivantes : Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Éloise, Franclens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Haute-Savoie, Usinens, Vanzy.

À noter que la RGD de Savoie Mont-Blanc n'est pas concernée par la TVA et que le montant mentionné sur le devis est toutes taxes comprises (TTC).

Une répartition financière entre la CC Usse et Rhône et les 23 Communes concernées est proposée sur la base des modalités de calcul suivantes :

- 1- L'abonnement annuel de chaque Commune et de la CC Usse et Rhône, sur la base des tarifs de la RGD de Savoie Mont-Blanc de 2021, est d'un total de 34 002,00 TTC €),
- 2- La part de chaque entité est calculée
- 3- Le calcul de la somme de chaque entité à partir de 2022 correspond à l'application du même prorata sur les 24 581,00 € TTC du montant du devis émis par Commune à la RGD de Savoie Mont-Blanc

|            | Abonnement aux tarifs applicables en 2021 | Part en % | Proposition abonnement 2022 |
|------------|---|-----------|-----------------------------|
| Challonges | 911,00                                    | 2,68%     | 658,59                      |

Le conseil vote : 15 pour / 0 contre / 0 abstention

## CONVENTION COVAGE

Afin de permettre le raccordement des bâtiments communaux à la fibre, il y a lieu de signer deux conventions avec l'entreprise COVAGE, une pour le raccordement des logements au-dessus de l'école et une pour les logements au-dessus de la Mairie.

Elles permettront de créer des colonnes montantes à l'intérieur des bâtiments.

Le Conseil autorise à l'unanimité à signer les conventions.

## DELEGUE SMECRU/SYR'USSES

Personne du conseil n'étant à ce jour présent pour participer aux réunions du SMECRU nouvellement dénommé SYR'USSES, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN représentera la commune, Mme Catherine DOUKMEDJIAN sera sa suppléante.

## QUESTIONS DIVERSES

### Défibrillateur

Catherine DOUKMEDJIAN propose de mettre plusieurs défibrillateurs sur la commune. Elle propose le stade foot la Mairie et l'église.

Le Conseil décide au stade de foot et la Mairie en extérieur.

Une petite coquille sur le bulletin d'été il s'agit du GAEC du PRE LACHAT et non le GAEC LE JORAN.

Thomas RAINER souhaite continuer sa fonction de conseiller malgré son déménagement sur la Commune de Seyssel.

Jérôme LEGEROT s'est déplacé chez M. RIVIERE suite aux inondations de sa parcelle, causées par les pluies de ses dernières semaines. Les terrains sont communaux et de nouvelles arrivées d'eaux sont apparues ces derniers temps. Le Conseil va missionner 3 entreprises pour établir des devis afin de tenter de réguler et rediriger l'ensemble au ruisseau existant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures vingt-cinq minutes

Madame Le Maire de Challonges  
Sophie COLAS

